



## CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL U18 FÉMININS – 5X5

### RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER – 2023-2024

Le Comité d'Ille et Vilaine de Basket Ball organise sur son territoire un championnat départemental U18. Cette compétition se déroule conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrains...), du Comité 35 (règlement sportif départemental) et selon le présent règlement.

#### ENGAGEMENT D'ÉQUIPES D1- D2 POUR LE 01/07/2023 ET D3-D4 POUR LE 13/09/2023

- Les groupements sportifs doivent remplir et déposer un dossier de candidature, avant le 01/07/2023 pour la D1 et D2.
- Après étude des dossiers, le pôle sportif retient les équipes qui sont convoquées au plateau d'accès région du mois de septembre.
- Le plateau U18 est qualificatif pour le niveau régional et les équipes terminant aux places qualificatives pour le niveau régional ne peuvent refuser l'accession à ce niveau sous peine de non qualification au niveau départemental demandé.
- Suite aux plateaux d'accès région (départemental et régional), le pôle sportif établit le championnat D1 et D2, puis D3 et D4.

#### DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

- Les Groupements Sportifs engagent leur(s) équipe(s) en championnat D1 et D2 avant la fin juin de la saison écoulée ; en D3 et D4 début septembre de la saison en cours (dates précisées chaque année à la fin de la saison précédente).
- Dès la fin des plateaux régionaux, le pôle sportif constitue les poules de l'ensemble des divisions, en tenant compte des vœux et de la situation géographique des équipes. *En fonction du nombre d'engagement, le pôle sportif se réserve le droit de modifier le nombre de poules ou d'équipes engagées par poule.*
- A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase et en fonction des Championnats U18 établis par la Ligue Régionale, une montée peut intervenir vers le niveau Régional pour la 2<sup>ème</sup> phase.
- Cette saison le championnat D1 est composé de 2 poules. Les équipes classées premières, s'affronteront lors des finales d'accession région le 17 décembre. Le vainqueur se verra ainsi proposé pour la montée au niveau régional. Le lieu reste à définir.
- À partir de janvier, la deuxième phase débute avec des nouveaux championnats. Les poules sont réalisées en tenant compte des résultats sportifs de la première phase (montées – descentes) ainsi que l'intégration de nouvelles équipes en division 4.

Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne physique, joueur, entraîneur, arbitre, OTM, ..., doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours.

<b>Règles de participation Championnats U17-U18 Départemental</b>		
Nombre de joueurs autorisés	10 maximum	
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence OC	Sans limite
	Licence 1C-2C-OCT-OCAS-1CAST ou 2CAST (hors CTC)	5 maximum
Couleurs de licence autorisée	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Décision de l'organisateur
	Orange	Décision de l'organisateur

(\*4 maximum si création de la 1<sup>ère</sup> équipe seniors)

Les licences OCT ne sont pas autorisées en cas d'équipe en entente.

Dans le cas d'une Coopération Territoriale de Clubs :

Une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :

- a) Un minimum de 3 joueuses du club porteur en D1 – Pas de quota pour les divisions inférieures
- b) Un maximum de 5 joueurs titulaires d'une licence AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe
- c) Pas besoin d'AST CTC en département

**NOMBRE DE PARTICIPATION AUTORISÉES**

Une joueuse des catégories de pratique U18 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs).

Une joueuse des catégories d'âge U15 ou U14 pourra participer à deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs) uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15 ou un match U18 s'il est surclassé.

<b>HORAIRES OFFICIELS DES RECNONTRES</b>	Les Groupements Sportifs recevants, fixent l'heure des rencontres conformément aux calendriers établis par le Comité d'Ille et Vilaine et au tableau ci-dessous. <b>Les horaires doivent être saisis via la plateforme FBI V2, au plus tard le 8 novembre pour la 1<sup>ère</sup> phase, et le 13 janvier 2024 pour la 2<sup>ème</sup> phase. En cas de changement dans la saisie d'horaires, en deçà de 15 jours avant la rencontre une amende sera appliquée (voir les Dispositions Financières).</b>		
	<b>CATEGORIES</b>	<b>HORAIRE DE BASE</b>	<b>Début de rencontre possible entre</b>
	<b>U17 - U18</b>	17h30 (samedi) et 13h30 à 15h30 (dimanche)	15h00 et 19h00 le samedi
<i>Possibilité de jouer en dehors de ces horaires après accord des deux clubs !</i>			

<b>CATÉGORIES AUTORISÉES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- U18 (2006)</li> <li>- U17 (2007)</li> <li>- U16 (2008)</li> <li>- U15 (2009) surclassé « D18 » (surclassement par médecin de famille)</li> <li>- U14 (2010) surclassé « R18 » (surclassement par médecin agréé)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Mixité interdite</b></p>
----------------------------------	--

<b>PARTICULARITÉS DU CHAMPIONNAT</b>	<b>Temps de jeu</b>	<b>Mi-temps</b>	<b>Intervalle entre les ¼ temps</b>	<b>Temps-morts</b>	<b>Prolongation</b>	<b>Taille de ballon</b>	<b>Ligne à 3pts</b>	<b>Hauteur du panier</b>
	<b>4x10'</b>	<b>10'</b>	<b>2'</b>	<b>2 en 1<sup>ère</sup> mi-temps 3 en 2<sup>ème</sup> mi-temps</b>	<b>5'</b>	<b>6</b>	<b>6m75</b>	<b>3m05</b>

<b>LICENCES ET MUTATIONS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les licences 1C_(Mutation entre le 01/06 et le 30/06), 2C (Mutation entre le 1/07 et 28/02) &amp; OCT_(licence Prêt) ne sont pas cumulatives, mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause, dépasser le nombre de TROIS en seniors, sauf en cas de création de la première équipe senior féminine ou masculine de l'association sportive et de CINQ en championnat jeunes.</li> <li>2. Le nombre de licence AST est illimité dans toutes les catégories. Ces licences AST CTC ne sont délivrées qu'au sein de clubs d'une même CTC.</li> <li>3. Les joueurs(euses) possédant une licence dont le numéro identitaire commence par JE, OE, RH ou RN comptent dans la limitation du nombre de licences 1C, 2C et OCT, s'ils possèdent ce type de licence.</li> <li>4. Attention, les équipes qui montent en région à mi-saison doivent, impérativement, avoir des licences AST - AST CTC</li> <li>5. Les licences AST CTC ne sont pas obligatoires en Département.</li> </ol>
--------------------------------------	--